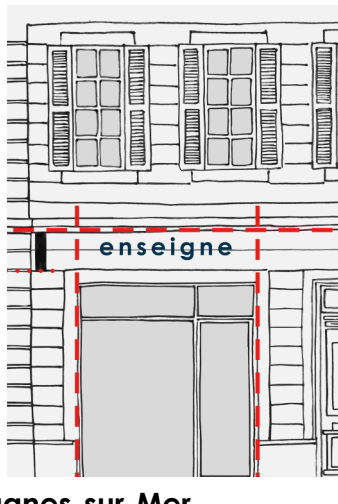
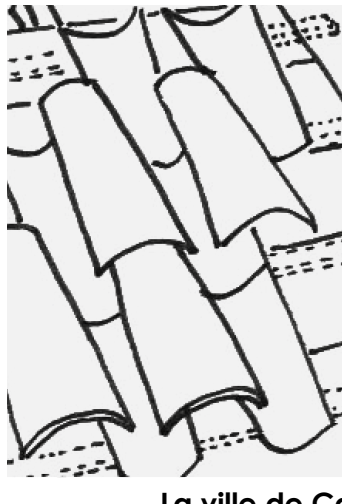
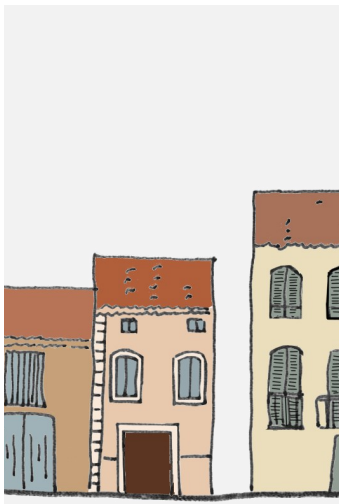
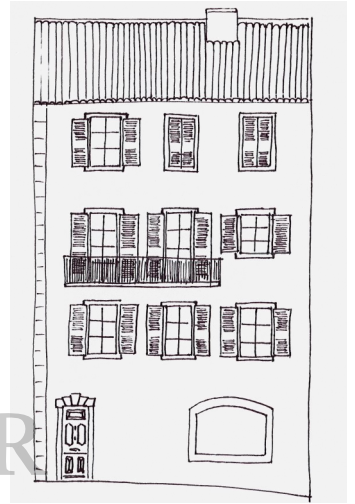
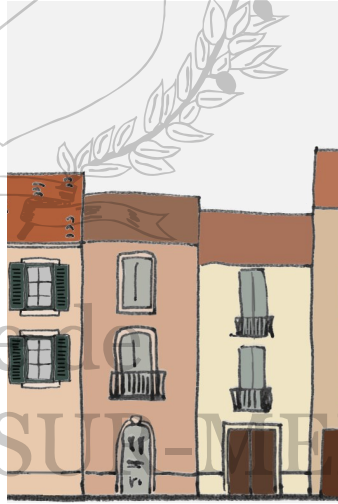
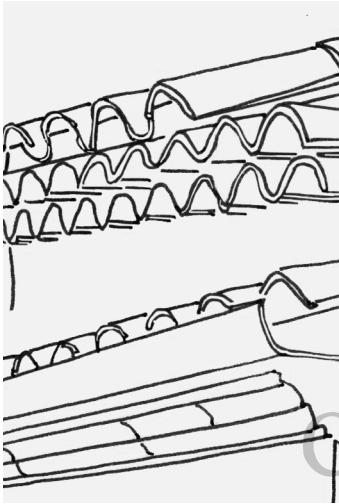
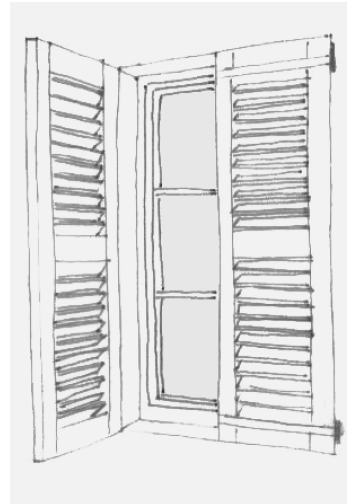
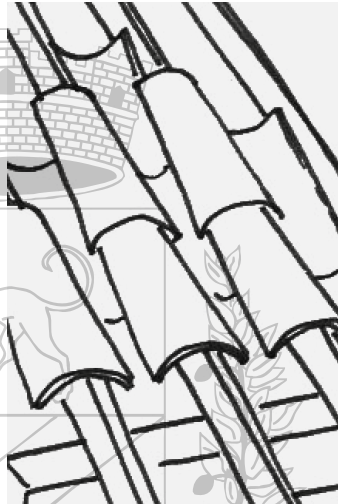
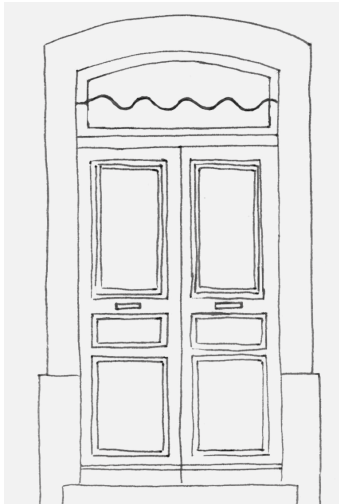
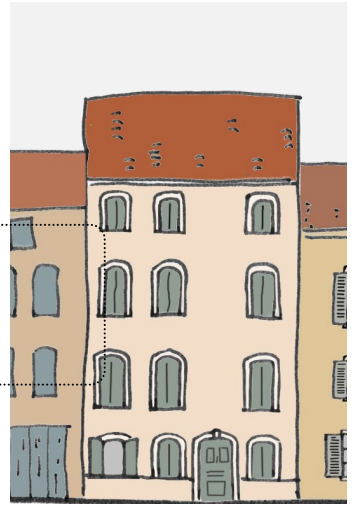
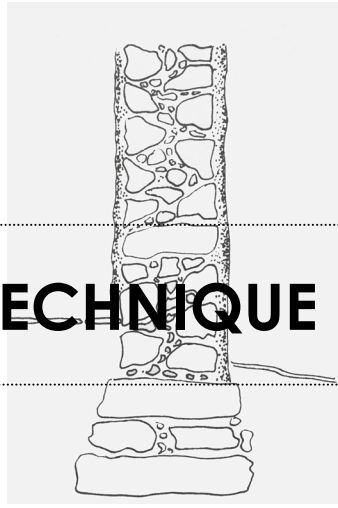
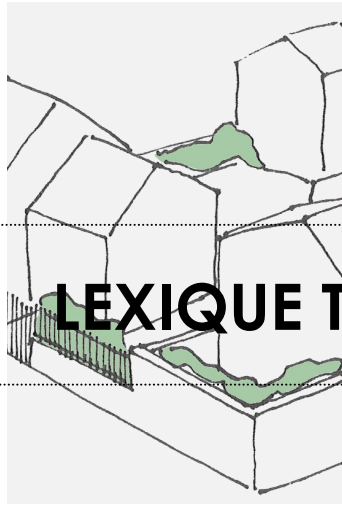
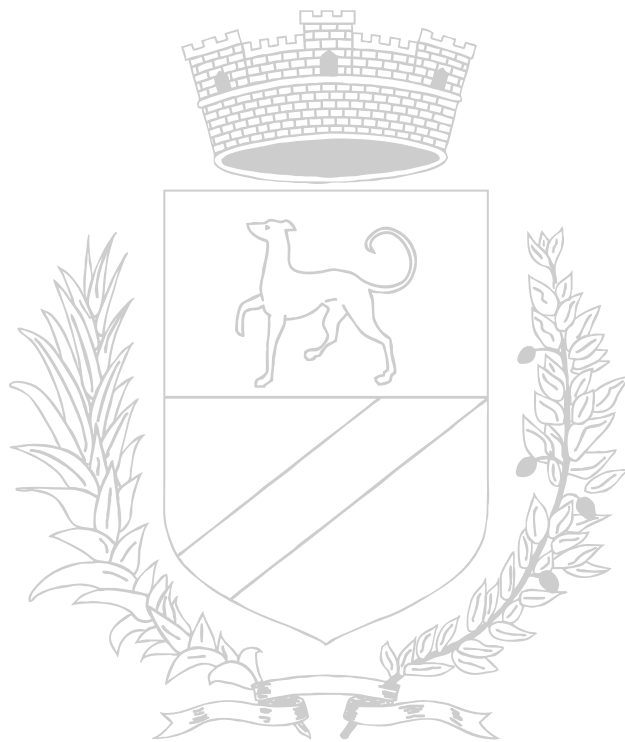


LEXIQUE TECHNIQUE



La ville de Cagnes-sur-Mer



Ville de
CAGNES-SUR-MER

A

Allège : petit mur d'appui sous la baie d'une fenêtre

Appui : surface horizontale inférieure d'une baie ne descendant pas jusqu'au sol; élément assise ou tablette, limitant cette baie par le bas et couronnant l'allège ou le mur sous-appui.

Appui de fenêtre : pièce située sous la fenêtre et à cheval sur le mur de façade, permettant l'écoulement des eaux de ruisselant la fenêtre. L'appui de fenêtre ou rejingot marque le dessus de l'allège.

Arc : courbe que décrit une voûte

Arc de décharge : soulage la pierre de linteau de la charge de la maçonnerie afin d'éviter qu'elle ne casse.

Architectonique : qui concerne l'architecture en tant que science et technique de la construction.

Arrêt : pièce de quincaillerie servant à arrêter le mouvement d'un élément mobile

Arrêt de volet figuré : pièce de quincaillerie servant à retenir un volet et représentant un visage, un cavalier, ...

Auvent : couverture en surplomb, en général à un seul pan, établie en saillie sur un mur, souvent au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, d'une boutique.

Axialité : de ce qui est dans l'axe

B

Badigeon : un badigeon de chaux est un mélange d'eau, de chaux et de pigments avec lequel on peint des murs.

Baie : ouverture pratiquée dans un mur, et son encadrement, ayant pour objet le passage (porte) ou l'éclairage et ventilation des locaux (fenêtre, lucarne, soupirail).

Baie aveugle: composition simulant la présence d'une ouverture.

Baie libre: baie sans remplage ni menuiserie et généralement sans fonction précise.

Bandeau : moulure pleine de section rectangulaire dont la largeur est nettement supérieure à la saillie. Ils règnent sur le pourtour d'un bâtiment et sont disposés en général au droit des planchers, marquant visuellement la division des étages. Ils rompent la monotonie des façades en assurant leur protection contre le ruissellement des eaux.

Barreaudage : ensemble des barreaux d'un ouvrage de serrurerie

C

Cabochon : petit élément décoratif inséré dans une façade.

Calade : rue empierrée de galets posés sur chant, souvent pentue.

Chaîne: membre horizontal ou vertical formé de plusieurs assises ou d'une superposition d'éléments, construit avec un matériau différent ou avec des éléments plus gros que le reste de la maçonnerie.

Chaîne d'angle : chaîne verticale qui forme la rencontre de deux murs, en particulier lorsqu'elle est réalisé par harpage avec un matériau différent de celui utilisé en partie courante.

Chaperon : partie supérieure d'un mur favorisant l'écoulement des eaux de pluie.

Charpente : ensemble d'éléments contribuant à la stabilité d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage, en particulier la toiture

Châssis : cadre rectangulaire mobile ou fixe, vitré ou non, qui compose le vantail d'une fenêtre, d'une porte, d'une trappe, ...

Chaux : matériau contenant de l'oxyde de calcium et de magnésium (CaO, MgO) et/ou de l'hydroxyde de calcium et de magnésium (Ca(OH)₂, Mg(OH)₂). Selon la composition et les autres constituants, est utilisé comme liant, en traitement de sol, pour la fabrication de badigeon, etc.

Chaux hydraulique : chaux éteinte résultant de la cuisson de calcaires plus ou moins argileux ou siliceux ou obtenue par mélange de matériaux contenant des silicates de calcium, de l'aluminate de calcium et de l'hydroxyde de calcium. Caractérisée par une prise en présence d'eau et un durcissement à l'air par carbonatation lente ; utilisée principalement comme liant dans la fabrication de mortiers pour enduits ou joints de maçonnerie

Chaux aérienne : chaux éteinte résultant de la cuisson de calcaires purs ou de calcaires magnésiens, faisant prise dans l'air par combinaison avec le gaz carbonique et présentant une grande finesse. Par exemple la chaux grasse, une chaux aérienne de très bonne qualité, durcit sous l'action du gaz carbonique de l'air par carbonatation. La chaux aérienne est, et reste, étanche à l'eau de pluie, perméable aux vapeurs d'eau, insensible aux variations de température, souple sur support et dur en surface. Elle répond donc à toutes les exigences de l'enduit idéal.

Chéneau : canal en pierre ou en bois recouvert de métal, placé à la base d'un versant de toit pour recevoir les eaux de pluie et les conduire vers les évacuations. Il est creusé dans la corniche des murs-gouttereaux ou posé sur celle-ci.

Chevron : pièce de bois oblique, d'une section moyenne 6 x 7cm, inclinée dans le même sens que l'arbalétrier, posée sur les pannes et essentiellement utilisée pour supporter la couverture sur une charpente.

Ciment : liant hydraulique obtenu par cuisson d'un mélange de calcaire et d'argile, puis broyage.

Mélangé avec un liquide, de l'eau ou une solution saline, forme une pâte plastique liante.

Clair de vitrage ou clair de jour : partie d'une baie laissant passer la lumière

Claveau : pierre appareillée qui entre dans la construction d'un arc, d'une voûte, ou d'une plate-bande.

Clef : claveau formant le milieu d'une plate-bande, le faite d'un arc ou d'une voûte bloquer les claveaux ou voussoirs. *Exemple: clef de voûte.*

Comble : ensemble constitué par la couverture et la charpente d'un édifice, y compris l'espace intérieur.

Composition : ordonnance équilibrée des parties constituant un tout.

Concept : manière de concevoir et de formaliser un projet. Le parti est le caractère dominant d'un édifice considéré dans chacun de ses aspects.

Continuité écologique : ensemble des zones qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (reproduction, alimentation, gîte) communément appelé « corridors écologiques ».

Corbeau : pierre, pièce de bois ou de métal, de section verticale carrée ou rectangulaire, partiellement engagée dans un mur et portant une charge par sa partie saillante. La partie engagée est appelée queue. L'extrémité du corbeau est quelquefois galbée. *Exemple: corbeau profilé en quart de rond.*

Corridor écologique : nom désignant un milieu reliant entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, etc.).

Corniche : couronnement allongé formé de moulure en surplomb les unes sur les autres qui protège une façade des eaux pluviales. La corniche est habituellement horizontale. Elle porte généralement un chéneau et peut alors être munie de gargouilles.

Couronnement : élément décoratif de la partie supérieure d'un édifice. Le couronnement couvre toute la longueur et toute la surface de la partie qu'il couronne.

Couverture : ouvrage couvrant extérieurement une construction ou un espace devant une construction, assurant l'étanchéité à l'eau et à la neige.

Crémone : dispositif de fermeture de vantaux constitué en particulier de deux tiges coulissant verticalement et d'une poignée de commande.

D

Dauphin : élément tubulaire en fonte constituant la partie inférieure d'une descente d'eaux pluviales.

Débord : partie dépassant un alignement.

Dent creuse : en urbanisme, parcelle non construite entourée par des terrains bâtis.

Devanture : partie d'un magasin ou d'une boutique où les articles sont exposés à la vue des passants.

Dormant : qualifie ou désigne la partie fixe d'une porte ou d'une fenêtre.

Drapeau (en) : tenu d'un seul côté comme un drapeau.

E

Eau forte : liquide formé par une faible proportion de chaux en suspension dans l'eau. C'est un badigeon léger, moins couvrant, qui cache moins le support.

Egout de toit : limite inférieure d'un versant de toiture (d'où s'égouttent les eaux de pluie). L'égout libre n'est pas bordé par une gouttière ou un chéneau.

Embrasure : espace ménagé dans l'épaisseur d'une construction par le percement d'une baie. Lorsque la baie est fermée par une menuiserie, on distingue l'embrasure intérieure comprise entre la fermeture et le parement intérieur et l'embrasure extérieure comprise entre la fermeture et le parement extérieur.

Encadrement : moulure ou suite de motifs entourant une baie ou un panneau.

Les encadrements des baies rigidifient les façades en évitant les fissurations des murs (et peuvent être traités en pierre, brique, ou mortier plus dur et lissé) ; ils protègent les parties fragiles des ouvertures de l'humidité (linteaux bois, appuis), tout en exprimant clairement le contraste des pleins et des vides.

Encorbellement : construction établie en surplomb sur le nu d'un mur et supportée par des consoles ou des corbeaux.

Enduit : mélange pâteux ou mortier avec lequel on recouvre une paroi de maçonnerie brute.

Engrature : rainure horizontale ou rampante réalisée dans une paroi verticale et recevant un relevé ou une bavette d'étanchéité.

ENS : Espace Naturel Sensible.

Entité paysagère : zone au sein de laquelle la composition et la structure du paysage sont communes. Elle est définie en fonction des grands ensembles de relief, des types d'occupation du sol.

Espagnolette : tige métallique à poignée, munie de crochets à ses extrémités, servant à fermer ou à ouvrir les châssis d'une fenêtre.

Ville de

F

Faitage : arête supérieure d'une toiture. Aussi nom donné à la pièce maîtresse de charpente posée sous l'arête supérieure d'un toit.

Ferronnerie : travail du fer, de l'acier à chaud ou à froid et de la fonte en particulier pour la fabrication de grilles, de garde-corps, etc.

Ferrure : garniture en fer d'un vantail de porte.

Frise : moulure plate horizontale, large, dont la vocation est de recevoir un décor, généralement constitué par la répétition d'un motif décoratif.

G

Génoise : fermeture d'avant-toit, constituée d'un ou de plusieurs rangs de tuiles canal en encorbellement et garnies de mortier, servant à l'origine à éloigner les eaux de pluie du mur.

Glacis : enduit d'étanchéité en pente, plan incliné pour faciliter l'écoulement des eaux.

: plan incliné (gazon, parement en béton, enduit, etc.)

Gond : pièce métallique servant de support et de guide en rotation à une porte, un châssis, une persienne, etc.

Goulotte : chemin de câbles enfermé dans un profilé en zinc, pvc, ...

Gouttière : rigole de collecte des eaux située au niveau de l'égout d'une toiture, constituée d'un simple profilé métallique (zinc ou cuivre) pour diriger les eaux pluviales vers un tuyau de descente.

Gouttière pendante : gouttière en porte-à-faux fixée en bout de chevrons à l'aide de crochets.

Gouttière rampante : gouttière qui se place sur une corniche ou sur une partie de la toiture. Exemple: *gouttière nantaise ou gouttière havraise.*

H

Haie vive : haie composée d'arbres et d'arbustes vivants.

Hourder : de façon générale, maçonner des éléments au plâtre ou au mortier.

Mur en galets hourdés : mur en galets liaisonnés au mortier de chaux.

Huisserie : ensemble des pièces fixes délimitant l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre dans une construction.

Hydrofuge : qualifie ou désigne un produit limitant l'absorption capillaire des matériaux poreux.

I

ICU (Ilot de chaleur urbain) : élévations localisées des températures enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

Imposte : partie fixe ou mobile, vitrée ou non, occupant le haut d'une baie au-dessus du ou des battants la constituant.

J

Jambage : partie latérale d'une baie, formant poteau ou chaînage vertical et reprenant l'appui du linteau ou de l'arc.

Joint : espace entre deux pierres ou blocs manufacturés rempli de mortier et destiné à assurer le hourdage des blocs.

Joint maigre : joint mince.

Jointoiment : finition du garnissage et lissage des joints sur une maçonnerie déjà montée.

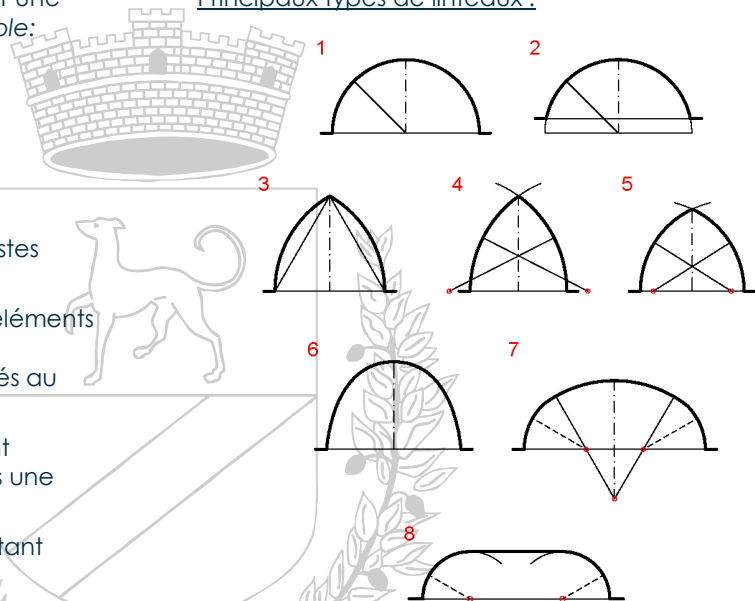
L

Lait de chaux : mélange d'eau, de chaux aérienne et de pigments naturels (terres, sablons, oxydes métalliques). Existe en plusieurs types de dilution : chaulage, badigeon, eau forte, patine.

Larmier : membre horizontal en saillie sur le nu du mur, dont le profil comporte une goutte d'eau et éloigne de la façade les eaux de pluie.

Linteau : élément architectural généralement en bois, en fer ou en pierre située au-dessus d'une baie (porte, fenêtre) et présentant un soffite, c'est-à-dire une surface inférieure plane. Il reçoit la charge des parties au-dessus de la baie et la reporte sur les deux points d'appui.

Principaux types de linteaux :



1- arc plein cintre

2- arc segmentaire

3- arc brisé en tiers-point

4- arc brisé en lancette

5- arc brisé surbaissé

6- arc en chaînette

7- arc en anse de panier

8- arc déprimé

M

Maçonnerie : Art du maçon. Tout ouvrage construit en pierre, en brique, en terre, en béton. Le blocage est une maçonnerie de matériaux de différentes grosseurs jetés pêle-mêle dans un bain de mortier. L'appareil est une maçonnerie formée d'éléments posés et non jetés: chaque élément est taillé pour occuper une place déterminée. La maçonnerie en pierres-sèches est une maçonnerie de moellons posés sans mortier. Par extension, la maçonnerie désigne les travaux réalisés par le maçon (enduits par exemple).

Maître d'ouvrage : celui pour qui on construit.

Mascaron : sculpture de pierre en forme de masque ornant une clé de voûte ou l'orifice d'une fontaine.

Marquise : auvent en charpente de fer et vitré, placé au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron etc...

Métope : espace orné, compris entre deux triglyphes sur une frise dorique.

Modénature : effet obtenu par le choix tant des profils que des proportions de la mouluration qui ornent une façade et éloigne de celle-ci les eaux de ruissellements.

Moellon : pierre de petite dimension, non taillée ou partiellement taillée, utilisée pour la construction des murs en pierre maçonnés.

Mortier : mélange composé d'un liant, de granulats et éventuellement de pigments ou d'adjuvants. Les mortiers sont utilisés pour lier des éléments taillés, mais aussi pour coller, ragréer, jointoyer...

Moulure : ornement allongé et en relief créé par la translation d'un profil élémentaire selon un tracé. En d'autres termes, toute ligne d'architecture exprimée par le relief est une moulure. Suivant le sens du relief, on distingue les moulures creuses et les moulures pleines.

Mur pignon : mur dont les contours épousent la forme des pentes du comble, par opposition au mur gouttereau.

Mur gouttereau : mur extérieur sous les gouttières ou les chéneaux d'un versant de toit, par opposition au mur pignon.

N

Nez de dalle : partie saillante d'une dalle.

Nu : le nu est le plan de référence, le plus souvent vertical, qui correspond à la surface de parement fini d'un mur.

O

Opus incertum : appareil à joints incertains fait d'éléments aux contours irréguliers

Ordonnancement : disposition organisée et harmonieuse des diverses parties d'un ensemble architectural.

Ornement : parti décoratif utilisé pour embellir des parties de bâtiment.

Ouvrant à la française : battant de fenêtre pivotant verticalement sur un de ses côtés avec un point de fermeture central sur le côté opposé.

P

Panne : pièce de charpente qui, placée horizontalement sur les arbalétriers d'un comble, en supporte les chevrons.

Patine : dépôt qui se forme sur certains objets anciens, couleur qu'ils prennent avec le temps.

: la patine désigne également un lait de chaux très dilué qui sert avant tout à l'homogénéisation du parement sur lequel on l'applique.

Parement : face apparente d'un élément de construction, moellons, brique...

Pathologie : étude des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

Paumelle : organe de rotation d'un battant de porte ou de fenêtre, composée de deux pièces emboîtables : le gond, muni d'une fiche et d'une rondelle, et la partie femelle.

Pavage : revêtement en pavés plus ou moins élaborés, ces traitements de sols sont dits « debout » du fait de la pose des pavés.

Penture : gond présentant un long prolongement horizontal de fer, plaqué sur un vantail, renforçant et ornant celui-ci. Il en existe diverses formes, ainsi que des pentures décoratives complexes, au Moyen Âge notamment.

Pergola : sorte de tonnelle comportant des poteaux ou colonnes et des poutrelles à claire-voie formant toiture.

Persienne : contrevent (volet) fermant une baie, constitué d'un ou plusieurs vantaux munis chacun de lamelles inclinées qui arrêtent les rayons solaires tout en laissant circuler l'air.

Petit bois : petit élément en bois subdivisant un châssis vitré et portant une vitre.

Piédroit : montant portant le couverture de la baie. Le piédroit peut être isolé (colonne, pilier, etc.)

Pierre de taille : pierre taillée ou exploitée pour être taillée. Elle présente des pans dressés et des arrêtes vives donnant des joints rectilignes au parement de la maçonnerie.

Pierre vue : se dit d'un enduit exécuté à fleur de parement.

Pigment : poudre colorante et opacifiante, utilisée en particulier dans les peintures en raison de ses propriétés optiques, protectrices ou décoratives. (On distingue les pigments métalliques, minéraux, organiques et organométalliques.)

Pilier : support vertical sur lequel repose une partie de construction. Lorsque son plan est un cercle, le pilier est une colonne. Le pilier peut avoir une base et un chapiteau.

Piqueter : action de démolir un enduit à l'aide d'un outil à une pointe dénommé « pique ».

Plate-bande : organe appareillé porté par deux points d'appui et présentant un soffite, c'est-à-dire une surface intérieure plane. La plate-bande ne se distingue du linteau que par le fait qu'elle est appareillée et de l'arc que par le fait qu'elle est rectiligne.

Pompe à chaleur (PAC) : système de production de chaleur par prélèvement dans un milieu (air ou eau) dont la température est inférieure à celle du milieu (air ou eau) que l'on souhaite chauffer.

Porte à faux : partie d'un ouvrage, d'une construction qui n'est pas directement soutenue par un appui.

Pose en feuillure : mode de pose, propre aux maisons anciennes. Consiste à encasturer la fenêtre dans le mur. Elle viendra se placer dans petite rainure appelée feuillure réalisée dans la maçonnerie.

Pose en rénovation : consiste à fixer les nouveaux châssis, sur les anciens dormants des menuiseries, ce qui engendre par définition une perte de passage et/ou de lumière.

Profil : ligne délimitant la section orthogonale d'une moulure ou d'un corps de moulures.

P.V.C : polychlorure de vinyle. Matière plastique très courante, formée à partir de sel et de pétrole.

A noter que la combustion du PVC - qu'il s'agisse d'incendies accidentels ou de l'incinération des déchets - entraîne la formation de dioxines, substance chimique synthétique très nocive pour l'être humain.

Q

Queue de vache : chevron ou partie de toit en saillie d'une façade.

Quincaillerie : ensemble des accessoires de fixation et de serrurerie.

R

Rampant : qualifie ou désigne tout plan incliné d'un ouvrage.

Ravalement : nettoyage d'un mur extérieur pouvant comprendre un grattage, sablage ou décapage selon le revêtement, puis une remise à neuf.

Regingot ou rejingot : partie relevée en courbe d'un appui de fenêtre, empêchant les infiltrations d'eau.

Règles de l'art : ensemble de prescriptions techniques dont l'application doit aboutir à une construction sans défaut.

Rejet d'eau : pièce qui permet le décollement et l'évacuation des eaux de pluie par rapport à une maçonnerie ou à une menuiserie.

Rive : partie latérale d'un ouvrage.

S

Saillie : élément débordant par rapport à un autre.

Scellement : fixation définitive d'une pièce dans une maçonnerie, cette pièce étant insérée dans une cavité remplie de mortier.

Seuil : dalle ou pièce de bois qui forme la partie inférieure de l'ouverture d'une porte ex : *Pierre de seuil*.
: aussi ce qui constitue l'accès à un lieu, le début de ce lieu.

Solin : couvre-joint assurant l'étanchéité entre deux parties de construction dont l'une est horizontale ou oblique et l'autre verticale.

Souche : ouvrage de maçonnerie élevé en émergence au-dessus d'un comble ou d'une toiture-terrasse pour abriter le ou les conduits de cheminée.

Soubassement : partie massive d'un bâtiment construite au sol et ayant pour fonction, réelle ou apparente, de surélever la partie supérieure. Généralement traitée en maçonnerie plus épaisse et plus dure pour conforter l'assise du bâtiment, il ralentit également les remontées capillaires.

T

Talocher : mettre en œuvre un enduit, le surfacer avec une taloche (planchette munie d'une poignée ou d'un manche)

Tonnelle : petite construction de treillage, berceau couvert de végétation et formant abri.

Traverse : pièce horizontale faisant partie d'un châssis de charpente ou de menuiserie, et qui est assemblée dans les montants.

Treille : assemblage de bois ou de métal à large maille servant de support pour végétaux grimpants.

TVB : Trame Verte et Bleue - réseau formé de continuités écologiques* terrestres et aquatiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

V

Vantail : panneau plein, châssis vitré ou grille de fermeture pivotant sur un des bords verticaux. La fenêtre est dite à petits-carreaux quand ses vantaux sont divisés dans leur largeur par des petit-bois ou des petit-fers; à grands-carreaux lorsqu'ils n'ont qu'un seul carreaux dans leur largeur.

Ventouse : dispositif de prise d'air à travers une paroi ; peut désigner l'orifice, la grille le protégeant ou le tuyau traversant la paroi.

Ville de CAGNES-SUR-MER



01



02



03



04



05



06



07



08



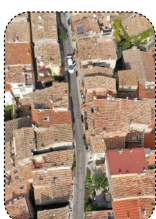
09



10



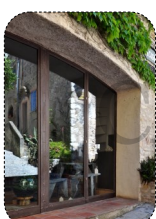
11



12



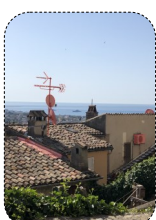
13



14



15



16



17



18

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
 au 04 93 22 19 45

La commune propose un plan d'aide au ravalement des façades
 du Haut-de-Cagnes. Renseignez-vous!



Ville de Cagnes-sur-Mer